

Formulaire à remplir par le candidat tête de liste

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative en page 3)

Élection dans la commune de : Aussac-Vadalle

Département ou Collectivité : Charente

☒ 1^{er} tour ☐ 2^d tour

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE

Nom de naissance : LIOT

Prénom(s)⁽¹⁾ : Gérard

Sexe: Masculin ☒ Féminin ☐

Né(e) le : 2 | 1 | 1 | 2 | 1 | 9 | 5 | 7 |

Téléphone (recommandé) : 0 6 | 4 9 | 3 0 | 6 2 | 1 7

Courriel (recommandé) : gliot@wanadoo.fr

2. CONSENTEMENT

Titre de la liste : ENSEMBLE POUR NOTRE COMMUNE

Étiquette politique déclarée de la liste⁽²⁾ :

Déclare vouloir déposer la candidature de cette liste aux élections municipales et communautaires de la commune dont le nom figure en tête de la présente déclaration.

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. que les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés de données, autorisés sous les appellations « Application Élections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ces traitements ont les finalités suivantes : la gestion des candidatures, la centralisation et la publication des résultats d'un scrutin, le suivi des mandats et fonctions exercés en vue de l'information du Parlement, du Gouvernement, des représentants de l'État et des citoyens, l'application de la législation sur l'interdiction des candidatures multiples, le cumul des mandats, le financement de la vie politique, l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions, la présentation des candidatures à l'élection présidentielle, et l'honorariat des élus locaux, ainsi que l'habilitation des partis et groupements politiques à participer à une campagne, notamment à une campagne audiovisuelle, et le suivi des titulaires successifs des mandats électoraux et des fonctions exécutives locales en vue de l'information des pouvoirs publics et des citoyens;
2. que ce traitement est mis en œuvre par la direction des missions de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES) et a pour base de licéité l'exercice d'une mission d'intérêt public (article 6 e) du RGPD);
3. que sont collectées les catégories de données suivantes : nom, prénoms, sexe, nationalité, date et lieu de naissance; adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique; le cas échéant, sigle, acronyme et titre de la liste sur laquelle ces personnes sont candidates ou ont été élues ainsi que leur rang de présentation; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par le ou les candidats lors du dépôt de candidature et, le cas échéant, par le ou les remplaçants; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par la liste ou le binôme des candidats lors du dépôt de candidature; nuance politique attribuée au candidat par l'administration; nuance politique attribuée à la liste ou au binôme de candidats par l'administration; profession du candidat; nombre de suffrages obtenus; mandats électoraux et fonctions électives actuellement ou anciennement détenus; fonctions gouvernementales actuellement ou anciennement détenues; distinctions honorifiques;
4. que ces données ne sont accessibles qu'aux personnes suivantes : services du ministère de l'intérieur en administration centrale chargés de l'organisation des élections, représentants de l'État dans les départements de métropole et d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie; Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, Conseil constitutionnel;

(1) Veuillez indiquer tous les prénoms dans l'ordre de l'état civil.

(2) Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat tête de liste peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, la liste sera considérée comme « sans étiquette »

5. que les données d'identification sont conservées vingt ans après la date de l'élection à laquelle le candidat s'est présenté. Les données politiques liées aux candidatures et les données liées aux résultats du scrutin sont conservées deux ans après le scrutin pour les données collectées à l'occasion d'une procédure référendaire et vingt ans après la date de l'élection à laquelle ils se sont présentés pour les candidats. Au terme des délais mentionnés ci-dessus, les données de chaque traitement sont versées aux Archives nationales, dans les conditions prévues à l'article L. 211-2 du code du patrimoine. Les coordonnées du candidat sont détruites au plus tard au terme de mandat;
6. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 (adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique), sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr);
7. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

DATE : 2 2 0 1 2 0 2 6

SIGNATURE :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line that ends in a small hook.

ANNEXE N° 2 AU FORMULAIRE CERFA N° 14998*03

(Art. L. 225 du Code électoral; L. 2121-2 du Code général des collectivités territoriales)

**Formulaire à remplir par le candidat tête de liste ou son représentant
dans le cadre d'une déclaration de candidature aux élections municipales
dans les communes de moins de 1 000 habitants.**

Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veuillez à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible**. Pour connaître le nombre plancher autorisé de candidats pour votre commune, veuillez vous référer à la note explicative.

Nom de la commune : Aussac-Vadalle

Titre de la liste : ENSEMBLE POUR NOTRE COMMUNE

Nom et prénom(s) du candidat ⁽¹⁾ (suivi de la nationalité pour les candidats ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France)		H ⁽²⁾	F ⁽²⁾
1. Liot Gérard		☒	☐
2. Legeay Karine		☐	☒
3. Paris Patrick		☒	☐
4. Liot Régine		☐	☒
5. Lehembre Pierre-Yves		☒	☐
6. Coussaud Béatrice		☐	☒
7. Damien Chambre		☒	☐
8. Priat-Lamon Elodie		☐	☒
9. Legrand Xavier		☒	☐
10. Feuillade Emeline		☐	☒
11. Pasquereau Laurent		☒	☐
12. Chambre Gwenaëlle		☐	☒
13. Soenen Vincent		☒	☐
14. Raharinesy Joëlle		☐	☒
15. Fondrat Yohann		☒	☐
16.		☐	☐
17.		☐	☐

(1) Les nom et prénom(s) du candidat renseignés sont ceux qu'il souhaite indiquer sur les bulletins de vote.

(2) Cocher la case correspondante. La liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Confolens

mardi 03 février 2026

Référence : 2026-8350250

Convocation au rendez-vous

LIOT, Gérard
gliot@wanadoo.fr

Nous vous confirmons que votre demande de rendez-vous a bien été enregistrée par nos services pour une Elections municipales 2026 - Dépôt de candidatures - Arrondissement de Confolens

le lundi 16 février 2026 à 10:00

Veuillez vous présenter muni d'une pièce d'identité, de cette convocation et de votre dossier de candidature à l'adresse suivante :

7-9 rue de la Préfecture
16000 Angoulême

Vous trouverez à cette adresse <https://www.elections.interieur.gouv.fr/scrutins/elections-municipales-et-communautaires/elections-municipales-et-communautaires-je-suis-candidat> le Mémento à l'usage des candidats aux élections municipales, détaillant la constitution du dossier de candidature que vous déposerez personnellement (le candidat tête de liste ou son mandataire) à l'occasion de ce rendez-vous.

Le candidat tête de liste (ou son mandataire) doit personnellement déposer le dossier de candidature complet. Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale ou par messagerie électronique, n'est admis.

Bureau des élections et de la réglementation générale

7-9 rue de la Préfecture
16000 Angoulême

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES**

(Code électoral, articles L. 252, L. 255-2, L. 263 à L. 267, L. 428, L. 429 et L. 431 à L. 433)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives *(voir notice explicative en page 3)*

Élection dans la commune de : Aussac-Vadalle

Département ou Collectivité : Charente

☒ 1^{er} tour ☐ 2^d tour

Titre de la liste : ENSEMBLE POUR NOTRE COMMUNE

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom de naissance : LIOT

Prénom(s) : Gérard

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽¹⁾ : LIOT

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote⁽²⁾ : Gérard

Sexe: Masculin ☒ Féminin

Né(e) le : 2 1 1 2 1 9 15 17 à (commune) : ELBIAR

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : 99 ou Pays : Algérie

Nationalité : Française

2. SITUATION

Profession⁽³⁾ : Retraité

Catégorie socio-professionnelle : 7 4

Êtes-vous actuellement conseiller municipal? oui ☒ non

Étiquette politique déclarée du candidat⁽⁴⁾ :

☒ Je déclare sur l'honneur ne pas être en situation d'inéligibilité au regard des situations prévues par la loi : peine d'inéligibilité prononcée par le juge pénal; inéligibilité prononcée par le juge administratif ou le Conseil constitutionnel; inéligibilité liée aux fonctions exercées; existence d'une mesure de tutelle ou de curatelle.

☒ Je déclare avoir pris connaissance qu'en application de l'article L. 88-1 du code électoral toute personne qui aura sciemment fait acte de candidature sous de faux noms ou de fausses qualités ou aura sciemment dissimulé une incapacité prévue par la loi est susceptible d'être punie d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 €.

3. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse (numéro et voie) : 33, rue du Prieuré

Complément d'adresse : Ravaud

Code postal : 1 6 5 6 0 Commune : Aussac-Vadalle

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : 0 6 /4 9 /3 0 /6 2 /1 7

Courriel (recommandé) : gliot@wanadoo.fr

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».

4. CONSENTEMENT APPOSÉ PAR CHAQUE CANDIDAT

Déclare vouloir déposer ma candidature aux élections municipales ☒ communautaires⁽⁵⁾ ☐ de la commune dont le nom figure en tête de la présente déclaration.

Ma position dans cette/ces liste(s) figure sur le(s) document(s) joint(s) par le candidat tête de liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.

Confie à Gérard LIOT, en tant que candidat tête de liste, le soin de faire toutes les déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. que les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés de données, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ces traitements ont les finalités suivantes : la gestion des candidatures, la centralisation et la publication des résultats d'un scrutin, le suivi des mandats et fonctions exercés en vue de l'information du Parlement, du Gouvernement, des représentants de l'État et des citoyens, l'application de la législation sur l'interdiction des candidatures multiples, le cumul des mandats, le financement de la vie politique, l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions, la présentation des candidatures à l'élection présidentielle, et l'honorariat des élus locaux, ainsi que l'habilitation des partis et groupements politiques à participer à une campagne, notamment à une campagne audiovisuelle, et le suivi des titulaires successifs des mandats électoraux et des fonctions exécutives locales en vue de l'information des pouvoirs publics et des citoyens.
2. que ce traitement est mis en œuvre par la direction des missions de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES) et a pour base de licéité l'exercice d'une mission d'intérêt public (article 6 e) du RGPD).
3. que sont collectées les catégories de données suivantes : nom, prénoms, sexe, nationalité, date et lieu de naissance ; adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique ; le cas échéant, sigle, acronyme et titre de la liste sur laquelle ces personnes sont candidates ou ont été élues ainsi que leur rang de présentation ; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par le ou les candidats lors du dépôt de candidature et, le cas échéant, par le ou les remplaçants ; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par la liste ou le binôme des candidats lors du dépôt de candidature ; nuance politique attribuée au candidat par l'administration ; nuance politique attribuée à la liste ou au binôme de candidats par l'administration ; profession du candidat ; nombre de suffrages obtenus ; mandats électoraux et fonctions électives actuellement ou anciennement détenus ; fonctions gouvernementales actuellement ou anciennement détenues ; distinctions honorifiques.
4. que ces données ne sont accessibles qu'aux personnes suivantes : services du ministère de l'intérieur en administration centrale chargés de l'organisation des élections, représentants de l'État dans les départements de métropole et d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie ; Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, Conseil constitutionnel.
5. que les données d'identification sont conservées vingt ans après la date de l'élection à laquelle le candidat s'est présenté. Les données politiques liées aux candidatures et les données liées aux résultats du scrutin sont conservées deux ans après le scrutin pour les données collectées à l'occasion d'une procédure référendaire et vingt ans après la date de l'élection à laquelle ils se sont présentés pour les candidats. Au terme des délais mentionnés ci-dessus, les données de chaque traitement sont versées aux Archives nationales, dans les conditions prévues à l'article L. 211-2 du code du patrimoine. Les coordonnées du candidat sont détruites au plus tard au terme de mandat.
6. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 (adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique), sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr) ;
7. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

Chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « **La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par (indication des nom et prénom(s) du candidat tête de liste).** »

DATE : 2 | 2 | 0 | 1 | 2 | 0 | 2 | 6 |

SIGNATURE :

La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par LIOT Gerard.

(5) Pour les élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants, les communes de la métropole de Lyon, les communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie-Française, cette coche ne sera pas renseignée.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En date du **22 janvier 2026**,

Gerard, Patrick, Claude LIOT,
né le **21 décembre 1957**

Numéro national d'électeur **679634861**
(à fournir pour donner ou recevoir une **procuration**)

est inscrit sur la liste électorale de la commune d'
Aussac-Vadalle (16)

et vote au bureau n°**0001**

Mairie - Salle du Conseil

**61 Rue DE LA REPUBLIQUE VADALLE à AUSSAC-VADALLE
(16560)**

Édité le 22 janvier 2026 sur **Service Public**, le site officiel de
l'administration française

Édité le 22 janvier 2026 sur **service-public.fr**, le site officiel de
l'administration française

DÉCLARATION DE CANDIDATURE
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

(Code électoral, articles L. 252, L. 255-2, L. 263 à L. 267, L. 428, L. 429 et L. 431 à L. 433)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative en page 3)

Élection dans la commune de : Aussac-Vadalle

Département ou Collectivité : 16

☒ 1^{er} tour ☐ 2^d tour

Titre de la liste : Ensemble pour notre Commune

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom de naissance : Gilet

Prénom(s) : Karine

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽¹⁾ : Legeay

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote⁽²⁾ : Karine

Sexe: Masculin Féminin ☒

Né(e) le : 2 | 1 | 0 | 3 | 1 | 9 | 7 | 2 à (commune) : Saint rémy

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : 71 ou Pays :

Nationalité : Française

2. SITUATION

Profession⁽³⁾ : Enseigniste

Catégorie socio-professionnelle : 2 | 2 |

Êtes-vous actuellement conseiller municipal? oui non ☒

Étiquette politique déclarée du candidat⁽⁴⁾ : sans étiquette

☒ Je déclare sur l'honneur ne pas être en situation d'inéligibilité au regard des situations prévues par la loi : peine d'inéligibilité prononcée par le juge pénal; inéligibilité prononcée par le juge administratif ou le Conseil constitutionnel; inéligibilité liée aux fonctions exercées; existence d'une mesure de tutelle ou de curatelle.

☒ Je déclare avoir pris connaissance qu'en application de l'article L. 88-1 du code électoral toute personne qui aura sciemment fait acte de candidature sous de faux noms ou de fausses qualités ou aura sciemment dissimulé une incapacité prévue par la loi est susceptible d'être punie d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 €.

3. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse (numéro et voie) : 2 rue du fond du Bois

Complément d'adresse :

Code postal : 1 | 6 | 5 | 6 | 0 | Commune : Aussac Vadalle

Pays (si hors France) : France

Téléphone (recommandé) : 0 | 6 | 5 | 1 | 0 | 5 | 8 | 5 | 7 | 2

Courriel (recommandé) : klegeay03@gmail.com

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».

4. CONSENTEMENT APOSÉ PAR CHAQUE CANDIDAT

Déclare vouloir déposer ma candidature aux élections municipales ☒ communautaires⁽⁵⁾ ☐
de la commune dont le nom figure en tête de la présente déclaration.

Ma position dans cette/ces liste(s) figure sur le(s) document(s) joint(s) par le candidat tête de liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.

Confie à Gérard Liot, en tant que candidat tête de liste, le soin de faire toutes les déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. que les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés de données, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ces traitements ont les finalités suivantes : la gestion des candidatures, la centralisation et la publication des résultats d'un scrutin, le suivi des mandats et fonctions exercés en vue de l'information du Parlement, du Gouvernement, des représentants de l'État et des citoyens, l'application de la législation sur l'interdiction des candidatures multiples, le cumul des mandats, le financement de la vie politique, l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions, la présentation des candidatures à l'élection présidentielle, et l'honorariat des élus locaux, ainsi que l'habilitation des partis et groupements politiques à participer à une campagne, notamment à une campagne audiovisuelle, et le suivi des titulaires successifs des mandats électoraux et des fonctions exécutives locales en vue de l'information des pouvoirs publics et des citoyens.
2. que ce traitement est mis en œuvre par la direction des missions de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES) et a pour base de licéité l'exercice d'une mission d'intérêt public (article 6 e) du RGPD).
3. que sont collectées les catégories de données suivantes : nom, prénoms, sexe, nationalité, date et lieu de naissance ; adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique ; le cas échéant, sigle, acronyme et titre de la liste sur laquelle ces personnes sont candidates ou ont été élues ainsi que leur rang de présentation ; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par le ou les candidats lors du dépôt de candidature et, le cas échéant, par le ou les remplaçants ; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par la liste ou le binôme des candidats lors du dépôt de candidature ; nuance politique attribuée au candidat par l'administration ; nuance politique attribuée à la liste ou au binôme de candidats par l'administration ; profession du candidat ; nombre de suffrages obtenus ; mandats électoraux et fonctions électives actuellement ou anciennement détenus ; fonctions gouvernementales actuellement ou anciennement détenues ; distinctions honorifiques.
4. que ces données ne sont accessibles qu'aux personnes suivantes : services du ministère de l'intérieur en administration centrale chargés de l'organisation des élections, représentants de l'État dans les départements de métropole et d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie ; Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, Conseil constitutionnel.
5. que les données d'identification sont conservées vingt ans après la date de l'élection à laquelle le candidat s'est présenté. Les données politiques liées aux candidatures et les données liées aux résultats du scrutin sont conservées deux ans après le scrutin pour les données collectées à l'occasion d'une procédure référendaire et vingt ans après la date de l'élection à laquelle ils se sont présentés pour les candidats. Au terme des délais mentionnés ci-dessus, les données de chaque traitement sont versées aux Archives nationales, dans les conditions prévues à l'article L. 211-2 du code du patrimoine. Les coordonnées du candidat sont détruites au plus tard au terme de mandat.
6. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 (adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique), sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr) ;
7. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

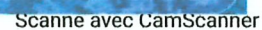
Chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « **La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par (indication des nom et prénom(s) du candidat tête de liste).** »

DATE : 2 | 6 | 0 | 1 | 2 | 0 | 2 | 6 |

SIGNATURE :

La présente signature marque mon
consentement à me porter candidat
à l'élection municipale sur la liste menée
par Gérard Liot.

(5) Pour les élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants, les communes de la métropole de Lyon, les communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie-Française, cette coche ne sera pas renseignée.



ATTESTATION D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En date du **27 janvier 2026**,

Karine, Anne, Simone GILET,
née le **21 mars 1972**

Numéro national d'électeur **538407261**
(à fournir pour donner ou recevoir une **procuration**)

est inscrite sur la liste électorale de la commune d'
Aussac-Vadalle (16)

et vote au bureau n°**0001**
Mairie - Salle du Conseil
61 Rue DE LA REPUBLIQUE VADALLE à AUSSAC-VADALLE
(16560)

DÉCLARATION DE CANDIDATURE
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

(Code électoral, articles L. 252, L. 255-2, L. 263 à L. 267, L. 428, L. 429 et L. 431 à L. 433)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative en page 3)

Élection dans la commune de : AUSSAC-VADALLE

Département ou Collectivité : CHARENTE

☒ 1^{er} tour ☐ 2^d tour

Titre de la liste : Ensemble pour notre commune

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom de naissance : PARIS

Prénom(s) : PATRICK

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽¹⁾ : PARIS

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote⁽²⁾ : PATRICK

Sexe: Masculin ☒ Féminin ☐

Né(e) le : 0 9 0 4 1 9 6 6 à (commune) : ANGOULEME

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : CHARENTE ou Pays : FRANCE

Nationalité : FRANCAISE

2. SITUATION

Profession⁽³⁾ : Retraité Ministère des Armées

Catégorie socio-professionnelle : 4 5

Êtes-vous actuellement conseiller municipal? oui non ☒

Étiquette politique déclarée du candidat⁽⁴⁾ :

☒ Je déclare sur l'honneur ne pas être en situation d'inéligibilité au regard des situations prévues par la loi : peine d'inéligibilité prononcée par le juge pénal; inéligibilité prononcée par le juge administratif ou le Conseil constitutionnel; inéligibilité liée aux fonctions exercées; existence d'une mesure de tutelle ou de curatelle.

☒ Je déclare avoir pris connaissance qu'en application de l'article L. 88-1 du code électoral toute personne qui aura sciemment fait acte de candidature sous de faux noms ou de fausses qualités ou aura sciemment dissimulé une incapacité prévue par la loi est susceptible d'être punie d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 €.

3. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse (numéro et voie) : 2 CHEMIN DU PUIITS

Complément d'adresse : LA GRANGE

Code postal : 1 6 5 6 0 Commune : AUSSAC-VADALLE

Pays (si hors France) : FRANCE

Téléphone (recommandé) : 0 6 3 7 9 3 9 6 4 2

Courriel (recommandé) : natparis16@yahoo.fr

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».

4. CONSENTEMENT APPOSÉ PAR CHAQUE CANDIDAT

Déclare vouloir déposer ma candidature aux élections municipales ☒ communautaires⁽⁵⁾ ☐
de la commune dont le nom figure en tête de la présente déclaration.

Ma position dans cette/ces liste(s) figure sur le(s) document(s) joint(s) par le candidat tête de liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.

Confie à Gérard LIOT, en tant que candidat tête de liste, le soin de faire toutes les déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. que les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés de données, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ces traitements ont les finalités suivantes : la gestion des candidatures, la centralisation et la publication des résultats d'un scrutin, le suivi des mandats et fonctions exercés en vue de l'information du Parlement, du Gouvernement, des représentants de l'État et des citoyens, l'application de la législation sur l'interdiction des candidatures multiples, le cumul des mandats, le financement de la vie politique, l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions, la présentation des candidatures à l'élection présidentielle, et l'honorariat des élus locaux, ainsi que l'habilitation des partis et groupements politiques à participer à une campagne, notamment à une campagne audiovisuelle, et le suivi des titulaires successifs des mandats électoraux et des fonctions exécutives locales en vue de l'information des pouvoirs publics et des citoyens.
2. que ce traitement est mis en œuvre par la direction des missions de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES) et a pour base de licéité l'exercice d'une mission d'intérêt public (article 6 e) du RGPD).
3. que sont collectées les catégories de données suivantes : nom, prénoms, sexe, nationalité, date et lieu de naissance ; adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique ; le cas échéant, sigle, acronyme et titre de la liste sur laquelle ces personnes sont candidates ou ont été élues ainsi que leur rang de présentation ; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par le ou les candidats lors du dépôt de candidature et, le cas échéant, par le ou les remplaçants ; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par la liste ou le binôme des candidats lors du dépôt de candidature ; nuance politique attribuée au candidat par l'administration ; nuance politique attribuée à la liste ou au binôme de candidats par l'administration ; profession du candidat ; nombre de suffrages obtenus ; mandats électoraux et fonctions électives actuellement ou anciennement détenus ; fonctions gouvernementales actuellement ou anciennement détenues ; distinctions honorifiques.
4. que ces données ne sont accessibles qu'aux personnes suivantes : services du ministère de l'intérieur en administration centrale chargés de l'organisation des élections, représentants de l'État dans les départements de métropole et d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie ; Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, Conseil constitutionnel.
5. que les données d'identification sont conservées vingt ans après la date de l'élection à laquelle le candidat s'est présenté. Les données politiques liées aux candidatures et les données liées aux résultats du scrutin sont conservées deux ans après le scrutin pour les données collectées à l'occasion d'une procédure référendaire et vingt ans après la date de l'élection à laquelle ils se sont présentés pour les candidats. Au terme des délais mentionnés ci-dessus, les données de chaque traitement sont versées aux Archives nationales, dans les conditions prévues à l'article L. 211-2 du code du patrimoine. Les coordonnées du candidat sont détruites au plus tard au terme de mandat.
6. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 (adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique), sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr) ;
7. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

Chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « **La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par (indication des nom et prénom(s) du candidat tête de liste).** »

DATE : 12 / 07 / 2016

SIGNATURE :

La présente signature marque mon consentement
à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par
LIOT Gérard élu candidat tête de liste.

(5) Pour les élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants, les communes de la métropole de Lyon, les communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie-Française, cette coche ne sera pas renseignée.

ATTESTATION D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En date du **27 janvier 2026**,

Patrick, Adam PARIS,
né le **09 avril 1966**

Numéro national d'électeur **835264076**
(à fournir pour donner ou recevoir une **procuration**)

est inscrit sur la liste électorale de la commune d'
Aussac-Vadalle (16)

et vote au bureau n°0001
Mairie - Salle du Conseil
61 Rue DE LA REPUBLIQUE VADALLE à AUSSAC-VADALLE
(16560)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTÉ NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD

Paris

Patrick Adam

M

FLA

ANGOULEME

DATE OF BIRTH / DATE DE NAISSANCE

09 04 1966

DATE OF EXPIRY / DATE D'EXPIRATION

12 07 2032

LTDFVLPX6

822000





**DÉCLARATION DE CANDIDATURE
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES**

(Code électoral, articles L. 252, L. 255-2, L. 263 à L. 267, L. 428, L. 429 et L. 431 à L. 433)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative en page 3)

Élection dans la commune de : Aussac-Vadalle

Département ou Collectivité : Charente

☒ 1^{er} tour ☐ 2^d tour

Titre de la liste : ENSEMBLE POUR NOTRE COMMUNE

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom de naissance : FRICAUD

Prénom(s) : Régine

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽¹⁾ : LIOT

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote⁽²⁾ : Régine

Sexe: Masculin Féminin ☒

Né(e) le : 2 7 1 2 1 9 5 6 à (commune) : AUSSAC

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : 16 ou Pays :

Nationalité : Française

2. SITUATION

Profession⁽³⁾ : Retraitée

Catégorie socio-professionnelle : 7 7

Êtes-vous actuellement conseiller municipal? oui ☒ non

Étiquette politique déclarée du candidat⁽⁴⁾ :

☒ Je déclare sur l'honneur ne pas être en situation d'inéligibilité au regard des situations prévues par la loi : peine d'inéligibilité prononcée par le juge pénal; inéligibilité prononcée par le juge administratif ou le Conseil constitutionnel; inéligibilité liée aux fonctions exercées; existence d'une mesure de tutelle ou de curatelle.

☒ Je déclare avoir pris connaissance qu'en application de l'article L. 88-1 du code électoral toute personne qui aura sciemment fait acte de candidature sous de faux noms ou de fausses qualités ou aura sciemment dissimulé une incapacité prévue par la loi est susceptible d'être punie d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 €.

3. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse (numéro et voie) : 33, rue du Prieuré

Complément d'adresse : Ravaud

Code postal : 1 6 5 6 0 Commune : Aussac-Vadalle

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : 0 6 8 5 4 9 0 2 7 4

Courriel (recommandé) : liotregine16@gmail.com

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».

4. CONSENTEMENT APOSÉ PAR CHAQUE CANDIDAT

Déclare vouloir déposer ma candidature aux élections municipales ☒ communautaires⁽⁵⁾ ☐
de la commune dont le nom figure en tête de la présente déclaration.

Ma position dans cette/ces liste(s) figure sur le(s) document(s) joint(s) par le candidat tête de liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.

Confie à Gérard LIOT, en tant que candidat tête de liste, le soin de faire toutes les déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. que les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés de données, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ces traitements ont les finalités suivantes : la gestion des candidatures, la centralisation et la publication des résultats d'un scrutin, le suivi des mandats et fonctions exercés en vue de l'information du Parlement, du Gouvernement, des représentants de l'État et des citoyens, l'application de la législation sur l'interdiction des candidatures multiples, le cumul des mandats, le financement de la vie politique, l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions, la présentation des candidatures à l'élection présidentielle, et l'honorariat des élus locaux, ainsi que l'habilitation des partis et groupements politiques à participer à une campagne, notamment à une campagne audiovisuelle, et le suivi des titulaires successifs des mandats électoraux et des fonctions exécutives locales en vue de l'information des pouvoirs publics et des citoyens.
2. que ce traitement est mis en œuvre par la direction des missions de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES) et a pour base de licéité l'exercice d'une mission d'intérêt public (article 6 e) du RGPD).
3. que sont collectées les catégories de données suivantes : nom, prénoms, sexe, nationalité, date et lieu de naissance; adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique; le cas échéant, sigle, acronyme et titre de la liste sur laquelle ces personnes sont candidates ou ont été élues ainsi que leur rang de présentation; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par le ou les candidats lors du dépôt de candidature et, le cas échéant, par le ou les remplaçants; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par la liste ou le binôme des candidats lors du dépôt de candidature; nuance politique attribuée au candidat par l'administration; nuance politique attribuée à la liste ou au binôme de candidats par l'administration; profession du candidat; nombre de suffrages obtenus; mandats électoraux et fonctions électives actuellement ou anciennement détenus; fonctions gouvernementales actuellement ou anciennement détenues; distinctions honorifiques.
4. que ces données ne sont accessibles qu'aux personnes suivantes : services du ministère de l'intérieur en administration centrale chargés de l'organisation des élections, représentants de l'État dans les départements de métropole et d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie; Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, Conseil constitutionnel.
5. que les données d'identification sont conservées vingt ans après la date de l'élection à laquelle le candidat s'est présenté. Les données politiques liées aux candidatures et les données liées aux résultats du scrutin sont conservées deux ans après le scrutin pour les données collectées à l'occasion d'une procédure référendaire et vingt ans après la date de l'élection à laquelle ils se sont présentés pour les candidats. Au terme des délais mentionnés ci-dessus, les données de chaque traitement sont versées aux Archives nationales, dans les conditions prévues à l'article L. 211-2 du code du patrimoine. Les coordonnées du candidat sont détruites au plus tard au terme de mandat.
6. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 (adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique), sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr);
7. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

Chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « **La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par (indication des nom et prénom(s) du candidat tête de liste).** »

DATE : 2 2 0 1 2 0 2 6

SIGNATURE :

R. diot

« La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par LIOT Gérard. »

(5) Pour les élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants, les communes de la métropole de Lyon, les communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie-Française, cette coche ne sera pas renseignée.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En date du **22 janvier 2026**,

Régine, Ginette FRICAUD,
née le **27 décembre 1956**

Numéro national d'électeur **485307805**
(à fournir pour donner ou recevoir une **procuration**)

est inscrite sur la liste électorale de la commune d'
Aussac-Vadalle (16)

et vote au bureau n°**0001**

Mairie - Salle du Conseil

**61 Rue DE LA REPUBLIQUE VADALLE à AUSSAC-VADALLE
(16560)**

Édité le 22 janvier 2026 sur **Service Public**, le site officiel de
l'administration française

Édité le 22 janvier 2026 sur **service-public.fr**, le site officiel de
l'administration française

DÉCLARATION DE CANDIDATURE
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

(Code électoral, articles L. 252, L. 255-2, L. 263 à L. 267, L. 428, L. 429 et L. 431 à L. 433)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative en page 3)

Élection dans la commune de : Aussac-Vadalle

Département ou Collectivité : CHARENTE

☒ 1^{er} tour ☐ 2^d tour

Titre de la liste : Ensemble pour notre Commune

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom de naissance : LEHEMBRE

Prénom(s) : Pierre-Yves, Jean

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽¹⁾ : LEHEMBRE

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote⁽²⁾ : Pierre-Yves

Sexe: Masculin ☒ Féminin

Né(e) le : 0 5 0 9 1 9 6 0 à (commune) : TOULON

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : Var ou Pays : _____

Nationalité : Française

2. SITUATION

Profession⁽³⁾ : Retraité

Catégorie socio-professionnelle : 7 4

Êtes-vous actuellement conseiller municipal? oui ☐ non ☒

Étiquette politique déclarée du candidat⁽⁴⁾ : _____

☒ Je déclare sur l'honneur ne pas être en situation d'inéligibilité au regard des situations prévues par la loi : peine d'inéligibilité prononcée par le juge pénal; inéligibilité prononcée par le juge administratif ou le Conseil constitutionnel; inéligibilité liée aux fonctions exercées; existence d'une mesure de tutelle ou de curatelle.

☒ Je déclare avoir pris connaissance qu'en application de l'article L. 88-1 du code électoral toute personne qui aura sciemment fait acte de candidature sous de faux noms ou de fausses qualités ou aura sciemment dissimulé une incapacité prévue par la loi est susceptible d'être punie d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 €.

3. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse (numéro et voie) : 41, rue de la République

Complément d'adresse : Vadalle

Code postal : 1 6 5 6 0 Commune : Aussac-Vadalle

Pays (si hors France) : _____

Téléphone (recommandé) : 0 6 8 5 5 6 0 5 1 9

Courriel (recommandé) : pierre-yves.lehembre@wanadoo.fr

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».

4. CONSENTEMENT APPOSÉ PAR CHAQUE CANDIDAT

Déclare vouloir déposer ma candidature aux élections municipales ☒ communautaires⁽⁵⁾ ☐
de la commune dont le nom figure en tête de la présente déclaration.

Ma position dans cette/ces liste(s) figure sur le(s) document(s) joint(s) par le candidat tête de liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.

Confie à Gérard Liot, en tant que candidat tête de liste, le soin de faire toutes les déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

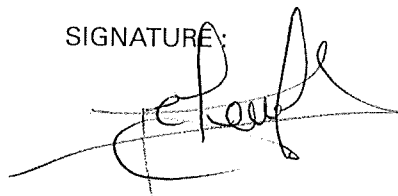
Je reconnais avoir été informé(e) :

1. que les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés de données, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ces traitements ont les finalités suivantes : la gestion des candidatures, la centralisation et la publication des résultats d'un scrutin, le suivi des mandats et fonctions exercés en vue de l'information du Parlement, du Gouvernement, des représentants de l'État et des citoyens, l'application de la législation sur l'interdiction des candidatures multiples, le cumul des mandats, le financement de la vie politique, l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions, la présentation des candidatures à l'élection présidentielle, et l'honorariat des élus locaux, ainsi que l'habilitation des partis et groupements politiques à participer à une campagne, notamment à une campagne audiovisuelle, et le suivi des titulaires successifs des mandats électoraux et des fonctions exécutives locales en vue de l'information des pouvoirs publics et des citoyens.
2. que ce traitement est mis en œuvre par la direction des missions de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES) et a pour base de licéité l'exercice d'une mission d'intérêt public (article 6 e) du RGPD).
3. que sont collectées les catégories de données suivantes : nom, prénoms, sexe, nationalité, date et lieu de naissance; adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique; le cas échéant, sigle, acronyme et titre de la liste sur laquelle ces personnes sont candidates ou ont été élues ainsi que leur rang de présentation; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par le ou les candidats lors du dépôt de candidature et, le cas échéant, par le ou les remplaçants; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par la liste ou le binôme des candidats lors du dépôt de candidature; nuance politique attribuée au candidat par l'administration; nuance politique attribuée à la liste ou au binôme de candidats par l'administration; profession du candidat; nombre de suffrages obtenus; mandats électoraux et fonctions électives actuellement ou anciennement détenus; fonctions gouvernementales actuellement ou anciennement détenues; distinctions honorifiques.
4. que ces données ne sont accessibles qu'aux personnes suivantes : services du ministère de l'intérieur en administration centrale chargés de l'organisation des élections, représentants de l'État dans les départements de métropole et d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie; Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, Conseil constitutionnel.
5. que les données d'identification sont conservées vingt ans après la date de l'élection à laquelle le candidat s'est présenté. Les données politiques liées aux candidatures et les données liées aux résultats du scrutin sont conservées deux ans après le scrutin pour les données collectées à l'occasion d'une procédure référendaire et vingt ans après la date de l'élection à laquelle ils se sont présentés pour les candidats. Au terme des délais mentionnés ci-dessus, les données de chaque traitement sont versées aux Archives nationales, dans les conditions prévues à l'article L. 211-2 du code du patrimoine. Les coordonnées du candidat sont détruites au plus tard au terme de mandat.
6. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 (adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique), sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr);
7. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

Chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « **La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par (indication des nom et prénom(s) du candidat tête de liste).** »

DATE : 2 | 6 | 0 | 1 | 2 | 0 | 2 | 6 |

SIGNATURE :



La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par M^r Gérard Liot.

(5) Pour les élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants, les communes de la métropole de Lyon, les communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie-Française, cette coche ne sera pas renseignée.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En date du **26 janvier 2026**,

Pierre-Yves, Jean LEHEMBRE,
né le **05 septembre 1960**

Numéro national d'électeur **564542435**
(à fournir pour donner ou recevoir une **procuration**)

est inscrit sur la liste électorale de la commune d'
Aussac-Vadalle (16)

et vote au bureau n°**0001**
Mairie - Salle du Conseil
61 Rue DE LA REPUBLIQUE VADALLE à AUSSAC-VADALLE
(16560)

DÉCLARATION DE CANDIDATURE
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

(Code électoral, articles L. 252, L. 255-2, L. 263 à L. 267, L. 428, L. 429 et L. 431 à L. 433)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative en page 3)

Élection dans la commune de : AUSSAC-VADALLE

Département ou Collectivité : CHARENTE

☒ 1^{er} tour ☐ 2^d tour

Titre de la liste : Ensemble pour notre Commune

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom de naissance : MURGUET

Prénom(s) : Béatrice

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽¹⁾ : COUSSAUD

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote⁽²⁾ : Béatrice

Sexe: Masculin Féminin ☒

Né(e) le : 01/07/1971 à (commune) : ANGOULEME

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : CHARENTE 16 ou Pays : FRANCE

Nationalité : Française

2. SITUATION

Profession⁽³⁾ : Animatrice en EPHAD

Catégorie socio-professionnelle : 56

Êtes-vous actuellement conseiller municipal? oui ☒ non

Étiquette politique déclarée du candidat⁽⁴⁾ : Sans étiquette

☒ Je déclare sur l'honneur ne pas être en situation d'inéligibilité au regard des situations prévues par la loi : peine d'inéligibilité prononcée par le juge pénal; inéligibilité prononcée par le juge administratif ou le Conseil constitutionnel; inéligibilité liée aux fonctions exercées; existence d'une mesure de tutelle ou de curatelle.

☒ Je déclare avoir pris connaissance qu'en application de l'article L. 88-1 du code électoral toute personne qui aura sciemment fait acte de candidature sous de faux noms ou de fausses qualités ou aura sciemment dissimulé une incapacité prévue par la loi est susceptible d'être punie d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 €.

3. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse (numéro et voie) : 10 RUE DU CHALET

Complément d'adresse :

Code postal : 16560 Commune : AUSSAC-VADALLE

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : 0674996089

Courriel (recommandé) : j-f.coussaud@wanadoo.fr

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En date du **27 janvier 2026**,

BEATRICE MURGUET,
née le **1er juillet 1971**

Numéro national d'électeur **562233889**
(à fournir pour donner ou recevoir une **procuration**)

est inscrite sur la liste électorale de la commune d'
Aussac-Vadalle (16)

et vote au bureau n°**0001**
Mairie - Salle du Conseil
61 Rue DE LA REPUBLIQUE VADALLE à AUSSAC-VADALLE
(16560)

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES**

(Code électoral, articles L. 252, L. 255-2, L. 263 à L. 267, L. 428, L. 429 et L. 431 à L. 433)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives *(voir notice explicative en page 3)*

Élection dans la commune de : Aussac-Vadalle

Département ou Collectivité : CHARENTE

☒ 1^{er} tour ☐ 2^d tour

Titre de la liste : Ensemble pour notre Commune

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom de naissance : CHAMBRE

Prénom(s) : Damien

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽¹⁾ : CHAMBRE

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote⁽²⁾ : Damien

Sexe: Masculin ☒ Féminin ☐

Né(e) le : 1 9 0 4 1 9 8 5 à (commune) : ANGOULEME

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : CHARENTE ou Pays : _____

Nationalité : Française

2. SITUATION

Profession⁽³⁾ : VRP

Catégorie socio-professionnelle : 3 7

Êtes-vous actuellement conseiller municipal? oui ☒ non ☐

Étiquette politique déclarée du candidat⁽⁴⁾ : _____

☒ Je déclare sur l'honneur ne pas être en situation d'inéligibilité au regard des situations prévues par la loi : peine d'inéligibilité prononcée par le juge pénal; inéligibilité prononcée par le juge administratif ou le Conseil constitutionnel; inéligibilité liée aux fonctions exercées; existence d'une mesure de tutelle ou de curatelle.

☒ Je déclare avoir pris connaissance qu'en application de l'article L. 88-1 du code électoral toute personne qui aura sciemment fait acte de candidature sous de faux noms ou de fausses qualités ou aura sciemment dissimulé une incapacité prévue par la loi est susceptible d'être punie d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 €.

3. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse (numéro et voie) : 1, rue du Rampeau

Complément d'adresse : Vadalle

Code postal : 1 6 5 6 0 Commune : Aussac-Vadalle

Pays (si hors France) : _____

Téléphone (recommandé) : 0 6 / 1 3 / 5 9 / 8 0 / 9 9

Courriel (recommandé) : damienchambre16@gmail.com

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».

4. CONSENTEMENT APPOSÉ PAR CHAQUE CANDIDAT

Déclare vouloir déposer ma candidature aux élections municipales ☒ communautaires⁽⁵⁾ ☐
de la commune dont le nom figure en tête de la présente déclaration.

Ma position dans cette/ces liste(s) figure sur le(s) document(s) joint(s) par le candidat tête de liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.

Confie à LIOT Gérard, en tant que candidat tête de liste, le soin de faire toutes les déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. que les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés de données, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ces traitements ont les finalités suivantes : la gestion des candidatures, la centralisation et la publication des résultats d'un scrutin, le suivi des mandats et fonctions exercés en vue de l'information du Parlement, du Gouvernement, des représentants de l'État et des citoyens, l'application de la législation sur l'interdiction des candidatures multiples, le cumul des mandats, le financement de la vie politique, l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions, la présentation des candidatures à l'élection présidentielle, et l'honorariat des élus locaux, ainsi que l'habilitation des partis et groupements politiques à participer à une campagne, notamment à une campagne audiovisuelle, et le suivi des titulaires successifs des mandats électoraux et des fonctions exécutives locales en vue de l'information des pouvoirs publics et des citoyens.
2. que ce traitement est mis en œuvre par la direction des missions de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES) et a pour base de licéité l'exercice d'une mission d'intérêt public (article 6 e) du RGPD).
3. que sont collectées les catégories de données suivantes : nom, prénoms, sexe, nationalité, date et lieu de naissance ; adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique ; le cas échéant, sigle, acronyme et titre de la liste sur laquelle ces personnes sont candidates ou ont été élues ainsi que leur rang de présentation ; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par le ou les candidats lors du dépôt de candidature et, le cas échéant, par le ou les remplaçants ; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par la liste ou le binôme des candidats lors du dépôt de candidature ; nuance politique attribuée au candidat par l'administration ; nuance politique attribuée à la liste ou au binôme de candidats par l'administration ; profession du candidat ; nombre de suffrages obtenus ; mandats électoraux et fonctions électives actuellement ou anciennement détenus ; fonctions gouvernementales actuellement ou anciennement détenues ; distinctions honorifiques.
4. que ces données ne sont accessibles qu'aux personnes suivantes : services du ministère de l'intérieur en administration centrale chargés de l'organisation des élections, représentants de l'État dans les départements de métropole et d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie ; Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, Conseil constitutionnel.
5. que les données d'identification sont conservées vingt ans après la date de l'élection à laquelle le candidat s'est présenté. Les données politiques liées aux candidatures et les données liées aux résultats du scrutin sont conservées deux ans après le scrutin pour les données collectées à l'occasion d'une procédure référendaire et vingt ans après la date de l'élection à laquelle ils se sont présentés pour les candidats. Au terme des délais mentionnés ci-dessus, les données de chaque traitement sont versées aux Archives nationales, dans les conditions prévues à l'article L. 211-2 du code du patrimoine. Les coordonnées du candidat sont détruites au plus tard au terme de mandat.
6. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 (adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique), sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr) ;
7. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

Chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « **La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par (indication des nom et prénom(s) du candidat tête de liste).** »

DATE : 2 5 0 1 2 0 2 6

SIGNATURE :

La présente signature marque mon consentement
à me porter candidat à l'élection municipale
sur la liste menée par LIOT Gérard



(5) Pour les élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants, les communes de la métropole de Lyon, les communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie-Française, cette coche ne sera pas renseignée.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ N° : 210116150316

Nationalité Française

CD Nom : CHAMBRE

Prénom(s): DAMIEN, CYRIL

Sexe : M

Né(e) le : 19.04.1985

ANGOULEME

Table 1.36

Signature
du titulaire

IDFRACHAMBRE<<<<<<<<<<<<<<<<016013
2101161503165DAMIEN<<CYRIL<8504191M7

Adresse : RUE DE LA REPUBLIQUE
16560 AUSSAC-VADALLE

Carte valable jusqu'au : 07.01.2036

délivrée le : 08.01.2021

par : PRÉFECTURE DE LA CHARENTE (16)

Signature de l'autorité :

la préfète de la Charente

Margu DEBATTIE

ATTESTATION D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En date du **27 janvier 2026**,

Damien, , Cyril CHAMBRE,
né le **19 avril 1985**

Numéro national d'électeur **422769766**
(à fournir pour donner ou recevoir une **procuration**)

est inscrit sur la liste électorale de la commune d'
Aussac-Vadalle (16)

et vote au bureau n°**0001**
Mairie - Salle du Conseil
61 Rue DE LA REPUBLIQUE VADALLE à AUSSAC-VADALLE
(16560)

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES**
(Code électoral, articles L. 252, L. 255-2, L. 263 à L. 267, L. 428, L. 429 et L. 431 à L. 433)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative en page 3)

Élection dans la commune de : AUSSAC-VADALLE

Département ou Collectivité : CHARENTE

☒ 1^{er} tour ☐ 2^d tour

Titre de la liste : ENSEMBLE POUR NOTRE COMMUNE

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom de naissance : PRIAT-LAMON

Prénom(s) : ELODIE

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽¹⁾ : PRIAT-LAMON

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote⁽²⁾ : ELODIE

Sexe: Masculin Féminin ☒

Né(e) le : 1 6 0 3 1 9 9 3 à (commune) : SAINT-MICHEL

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : CHARENTE ou Pays : FRANCE

Nationalité : FRANCAISE

2. SITUATION

Profession⁽³⁾ : chargée de clientèle des particuliers assurances

Catégorie socio-professionnelle : 5 6

Êtes-vous actuellement conseiller municipal? oui non ☒

Étiquette politique déclarée du candidat⁽⁴⁾ :

☒ Je déclare sur l'honneur ne pas être en situation d'inéligibilité au regard des situations prévues par la loi : peine d'inéligibilité prononcée par le juge pénal; inéligibilité prononcée par le juge administratif ou le Conseil constitutionnel; inéligibilité liée aux fonctions exercées; existence d'une mesure de tutelle ou de curatelle.

☒ Je déclare avoir pris connaissance qu'en application de l'article L. 88-1 du code électoral toute personne qui aura sciemment fait acte de candidature sous de faux noms ou de fausses qualités ou aura sciemment dissimulé une incapacité prévue par la loi est susceptible d'être punie d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 €.

3. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse (numéro et voie) : 1 CHEMIN DE LA TERRIERE

Complément d'adresse : RAVAUD

Code postal : 1 6 5 6 0 Commune : AUSSAC-VADALLE

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : 0 6 7 8 7 4 6 2 3 9

Courriel (recommandé) : elodie.priat@gmail.com

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».

4. CONSENTEMENT APOSÉ PAR CHAQUE CANDIDAT

Déclare vouloir déposer ma candidature aux élections municipales ☒ communautaires⁽⁵⁾ ☐
de la commune dont le nom figure en tête de la présente déclaration.

Ma position dans cette/ces liste(s) figure sur le(s) document(s) joint(s) par le candidat tête de liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.

Confie à GERARD LIOT, en tant que candidat tête de liste, le soin de faire toutes les déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. que les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés de données, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ces traitements ont les finalités suivantes : la gestion des candidatures, la centralisation et la publication des résultats d'un scrutin, le suivi des mandats et fonctions exercés en vue de l'information du Parlement, du Gouvernement, des représentants de l'État et des citoyens, l'application de la législation sur l'interdiction des candidatures multiples, le cumul des mandats, le financement de la vie politique, l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions, la présentation des candidatures à l'élection présidentielle, et l'honorariat des élus locaux, ainsi que l'habilitation des partis et groupements politiques à participer à une campagne, notamment à une campagne audiovisuelle, et le suivi des titulaires successifs des mandats électoraux et des fonctions exécutives locales en vue de l'information des pouvoirs publics et des citoyens.
2. que ce traitement est mis en œuvre par la direction des missions de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES) et a pour base de licéité l'exercice d'une mission d'intérêt public (article 6 e) du RGPD).
3. que sont collectées les catégories de données suivantes : nom, prénoms, sexe, nationalité, date et lieu de naissance ; adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique ; le cas échéant, sigle, acronyme et titre de la liste sur laquelle ces personnes sont candidates ou ont été élues ainsi que leur rang de présentation ; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par le ou les candidats lors du dépôt de candidature et, le cas échéant, par le ou les remplaçants ; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par la liste ou le binôme des candidats lors du dépôt de candidature ; nuance politique attribuée au candidat par l'administration ; nuance politique attribuée à la liste ou au binôme de candidats par l'administration ; profession du candidat ; nombre de suffrages obtenus ; mandats électoraux et fonctions électives actuellement ou anciennement détenus ; fonctions gouvernementales actuellement ou anciennement détenues ; distinctions honorifiques.
4. que ces données ne sont accessibles qu'aux personnes suivantes : services du ministère de l'intérieur en administration centrale chargés de l'organisation des élections, représentants de l'État dans les départements de métropole et d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie ; Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, Conseil constitutionnel.
5. que les données d'identification sont conservées vingt ans après la date de l'élection à laquelle le candidat s'est présenté. Les données politiques liées aux candidatures et les données liées aux résultats du scrutin sont conservées deux ans après le scrutin pour les données collectées à l'occasion d'une procédure référendaire et vingt ans après la date de l'élection à laquelle ils se sont présentés pour les candidats. Au terme des délais mentionnés ci-dessus, les données de chaque traitement sont versées aux Archives nationales, dans les conditions prévues à l'article L. 211-2 du code du patrimoine. Les coordonnées du candidat sont détruites au plus tard au terme de mandat.
6. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 (adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique), sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr) ;
7. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

Chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « **La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par (indication des nom et prénom(s) du candidat tête de liste).** »

DATE : 23/01/2016

SIGNATURE :

"la présente signature marque mon
consentement à me porter candidat
à l'élection municipale sur la liste
menée par LIOT Gérard"



(5) Pour les élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants, les communes de la métropole de Lyon, les communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie-Française, cette coche ne sera pas renseignée.

110 001

FR

REPUBLIQUE FRANÇAISE
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD

NOM / Surname
PRIAT-LAMON

Prénoms / Given names
Elodie

SEXE / Sex NATIONALITÉ / Nationality
F FRA

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth
SAINT-MICHEL

N° DU DOCUMENT / Document No.
K1RRF4137

DATE DE NAISS. / Date of birth
16 03 1993

DATE D'EXPIR. / Expiry date
23 07 2033

346294

TALLET / Height
1,67 m

DATE DE DELIVRANCE / Date of issue
24 07 2023

Aadresse / Address
1 CHEMIN DE LA TERRIERE
RAVAUD
16560 AUSSAC-VADALLE
FRANCE

23-07-2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IDFRAK1RRF41371<<<<<<<<<<<<<<<<<<<
9303162F3307238FRA<<<<<<<<<<<<<<<<8
PRIAT<LAMON<<ELODIE<<<<<<<<<<<<<



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En date du **27 janvier 2026**,

Elodie PRIAT-LAMON,
née le **16 mars 1993**

Numéro national d'électeur **506391123**
(à fournir pour donner ou recevoir une **procuration**)

est inscrite sur la liste électorale de la commune d'
Aussac-Vadalle (16)

et vote au bureau n°**0001**
Mairie - Salle du Conseil
61 Rue DE LA REPUBLIQUE VADALLE à AUSSAC-VADALLE
(16560)

DÉCLARATION DE CANDIDATURE
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

(Code électoral, articles L. 252, L. 255-2, L. 263 à L. 267, L. 428, L. 429 et L. 431 à L. 433)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative en page 3)

Élection dans la commune de : AUSSAC-VADALLE

Département ou Collectivité : CHARENTE (16)

☒ 1^{er} tour ☐ 2^d tour

Titre de la liste : ENSEMBLE POUR NOTE COMMUNE

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom de naissance : LEGRAND

Prénom(s) : XAVIER

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽¹⁾ : LEGRAND

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote⁽²⁾ : XAVIER

Sexe: Masculin ☒ Féminin ☐

Né(e) le : 2 1 0 9 1 9 7 8 à (commune) : POITIERS

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : VIENNE (86) ou Pays : FRANCE

Nationalité : Française

2. SITUATION

Profession⁽³⁾ : Contrôleur des Finances publiques

Catégorie socio-professionnelle : 4 5

Êtes-vous actuellement conseiller municipal? oui ☒ non ☐

Étiquette politique déclarée du candidat⁽⁴⁾ :

☒ Je déclare sur l'honneur ne pas être en situation d'inéligibilité au regard des situations prévues par la loi : peine d'inéligibilité prononcée par le juge pénal; inéligibilité prononcée par le juge administratif ou le Conseil constitutionnel; inéligibilité liée aux fonctions exercées; existence d'une mesure de tutelle ou de curatelle.

☒ Je déclare avoir pris connaissance qu'en application de l'article L. 88-1 du code électoral toute personne qui aura sciemment fait acte de candidature sous de faux noms ou de fausses qualités ou aura sciemment dissimulé une incapacité prévue par la loi est susceptible d'être punie d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 €.

3. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse (numéro et voie) : 13 RUE DE LA FONTAINE

Complément d'adresse :

Code postal : 1 6 5 6 0 Commune : AUSSAC-VADALLE

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : 0 6 / 3 0 / 8 0 / 1 6 / 7 7

Courriel (recommandé) : legrand-xc@hotmail.fr

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».

4. CONSENTEMENT APPOSÉ PAR CHAQUE CANDIDAT

Déclare vouloir déposer ma candidature aux élections municipales ☒ communautaires⁽⁵⁾ ☐
de la commune dont le nom figure en tête de la présente déclaration.

Ma position dans cette/ces liste(s) figure sur le(s) document(s) joint(s) par le candidat tête de liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.

Confie à Gérard LIOT, en tant que candidat tête de liste, le soin de faire toutes les déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. que les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés de données, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ces traitements ont les finalités suivantes : la gestion des candidatures, la centralisation et la publication des résultats d'un scrutin, le suivi des mandats et fonctions exercés en vue de l'information du Parlement, du Gouvernement, des représentants de l'État et des citoyens, l'application de la législation sur l'interdiction des candidatures multiples, le cumul des mandats, le financement de la vie politique, l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions, la présentation des candidatures à l'élection présidentielle, et l'honorariat des élus locaux, ainsi que l'habilitation des partis et groupements politiques à participer à une campagne, notamment à une campagne audiovisuelle, et le suivi des titulaires successifs des mandats électoraux et des fonctions exécutives locales en vue de l'information des pouvoirs publics et des citoyens.
2. que ce traitement est mis en œuvre par la direction des missions de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES) et a pour base de licéité l'exercice d'une mission d'intérêt public (article 6 e) du RGPD).
3. que sont collectées les catégories de données suivantes : nom, prénoms, sexe, nationalité, date et lieu de naissance ; adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique ; le cas échéant, sigle, acronyme et titre de la liste sur laquelle ces personnes sont candidates ou ont été élues ainsi que leur rang de présentation ; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par le ou les candidats lors du dépôt de candidature et, le cas échéant, par le ou les remplaçants ; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par la liste ou le binôme des candidats lors du dépôt de candidature ; nuance politique attribuée au candidat par l'administration ; nuance politique attribuée à la liste ou au binôme de candidats par l'administration ; profession du candidat ; nombre de suffrages obtenus ; mandats électoraux et fonctions électives actuellement ou anciennement détenus ; fonctions gouvernementales actuellement ou anciennement détenues ; distinctions honorifiques.
4. que ces données ne sont accessibles qu'aux personnes suivantes : services du ministère de l'intérieur en administration centrale chargés de l'organisation des élections, représentants de l'État dans les départements de métropole et d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie ; Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, Conseil constitutionnel.
5. que les données d'identification sont conservées vingt ans après la date de l'élection à laquelle le candidat s'est présenté. Les données politiques liées aux candidatures et les données liées aux résultats du scrutin sont conservées deux ans après le scrutin pour les données collectées à l'occasion d'une procédure référendaire et vingt ans après la date de l'élection à laquelle ils se sont présentés pour les candidats. Au terme des délais mentionnés ci-dessus, les données de chaque traitement sont versées aux Archives nationales, dans les conditions prévues à l'article L. 211-2 du code du patrimoine. Les coordonnées du candidat sont détruites au plus tard au terme de mandat.
6. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du 1 de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 (adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique), sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr) ;
7. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

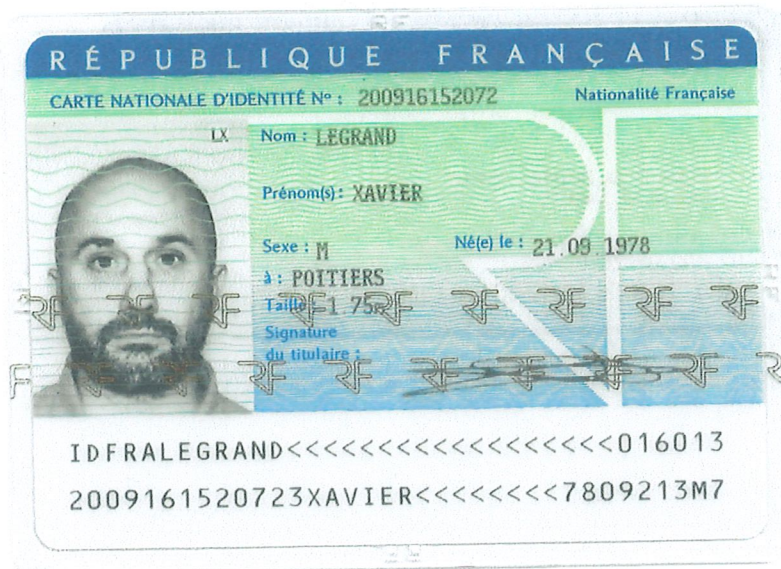
Chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « **La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par (indication des nom et prénom(s) du candidat tête de liste).** »

DATE : 2 | 6 | 0 | 1 | 2 | 0 | 2 | 6 |

SIGNATURE :

La présente signature marque mon
consentement à me porter candidat
à l'élection municipale sur la liste
menée par Gérard LIOT.

(5) Pour les élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants, les communes de la métropole de Lyon, les communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie-Française, cette coche ne sera pas renseignée.



Adresse : 13 RUE DE LA FONTAINE VADALLE
16560 AUSSAC-VADALLE

Carte valable jusqu'au : 29.09.2035

délivrée le : 30.09.2020

par : PRÉFECTURE DE LA CHARENTE (16)

Signature de l'autorité :

la préfète de la Charente


Magali DEBATTI



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En date du **27 janvier 2026**,

Xavier LEGRAND,
né le **21 septembre 1978**

Numéro national d'électeur **566867179**
(à fournir pour donner ou recevoir une **procuration**)

est inscrit sur la liste électorale de la commune d'
Aussac-Vadalle (16)

et vote au bureau n°0001
Mairie - Salle du Conseil
61 Rue DE LA REPUBLIQUE VADALLE à AUSSAC-VADALLE
(16560)

Édité le 27 janvier 2026 sur **Service Public**, le site officiel de
l'administration française

Édité le 27 janvier 2026 sur **service-public.fr**, le site officiel de
l'administration française

DÉCLARATION DE CANDIDATURE
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

(Code électoral, articles L. 252, L. 255-2, L. 263 à L. 267, L. 428, L. 429 et L. 431 à L. 433)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative en page 3)

Élection dans la commune de : AUSSAC VADALLE

Département ou Collectivité : 16 - CHARENTE

☒ 1^{er} tour ☐ 2^d tour

Titre de la liste : ENSEMBLE POUR NOTRE COMMUNE

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom de naissance : FEUILLADE

Prénom(s) : Emeline

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽¹⁾ : FEUILLADE

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote⁽²⁾ : Emeline

Sexe: Masculin Féminin ☒

Né(e) le : 05/11/1993 à (commune) : NÎMES

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : 30 - GARD ou Pays :

Nationalité : FRANCAISE

2. SITUATION

Profession⁽³⁾ : COMPTABLE (RESPONSABLE CLIENT)

Catégorie socio-professionnelle : 46

Êtes-vous actuellement conseiller municipal? oui non ☒

Étiquette politique déclarée du candidat⁽⁴⁾ :

☒ Je déclare sur l'honneur ne pas être en situation d'inéligibilité au regard des situations prévues par la loi : peine d'inéligibilité prononcée par le juge pénal; inéligibilité prononcée par le juge administratif ou le Conseil constitutionnel; inéligibilité liée aux fonctions exercées; existence d'une mesure de tutelle ou de curatelle.

☒ Je déclare avoir pris connaissance qu'en application de l'article L. 88-1 du code électoral toute personne qui aura sciemment fait acte de candidature sous de faux noms ou de fausses qualités ou aura sciemment dissimulé une incapacité prévue par la loi est susceptible d'être punie d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 €.

3. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse (numéro et voie) : 38 RUE DU CHATEAU D'EAU

Complément d'adresse :

Code postal : 16560 Commune : AUSSAC VADALLE

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : 078343219

Courriel (recommandé) : emeline.feuilleade@gmail.com

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».

4. CONSENTEMENT APPOSÉ PAR CHAQUE CANDIDAT

Déclare vouloir déposer ma candidature aux élections municipales ☒ communautaires⁽⁵⁾ ☐
de la commune dont le nom figure en tête de la présente déclaration.

Ma position dans cette/ces liste(s) figure sur le(s) document(s) joint(s) par le candidat tête de liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.

Confie à Gérard LIOT, en tant que candidat tête de liste, le soin de faire toutes les déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. que les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés de données, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ces traitements ont les finalités suivantes : la gestion des candidatures, la centralisation et la publication des résultats d'un scrutin, le suivi des mandats et fonctions exercés en vue de l'information du Parlement, du Gouvernement, des représentants de l'État et des citoyens, l'application de la législation sur l'interdiction des candidatures multiples, le cumul des mandats, le financement de la vie politique, l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions, la présentation des candidatures à l'élection présidentielle, et l'honorariat des élus locaux, ainsi que l'habilitation des partis et groupements politiques à participer à une campagne, notamment à une campagne audiovisuelle, et le suivi des titulaires successifs des mandats électoraux et des fonctions exécutives locales en vue de l'information des pouvoirs publics et des citoyens.
2. que ce traitement est mis en œuvre par la direction des missions de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES) et a pour base de licéité l'exercice d'une mission d'intérêt public (article 6 e) du RGPD).
3. que sont collectées les catégories de données suivantes : nom, prénoms, sexe, nationalité, date et lieu de naissance; adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique; le cas échéant, sigle, acronyme et titre de la liste sur laquelle ces personnes sont candidates ou ont été élues ainsi que leur rang de présentation; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par le ou les candidats lors du dépôt de candidature et, le cas échéant, par le ou les remplaçants; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par la liste ou le binôme des candidats lors du dépôt de candidature; nuance politique attribuée au candidat par l'administration; nuance politique attribuée à la liste ou au binôme de candidats par l'administration; profession du candidat; nombre de suffrages obtenus; mandats électoraux et fonctions électives actuellement ou anciennement détenus; fonctions gouvernementales actuellement ou anciennement détenues; distinctions honorifiques.
4. que ces données ne sont accessibles qu'aux personnes suivantes : services du ministère de l'intérieur en administration centrale chargés de l'organisation des élections, représentants de l'État dans les départements de métropole et d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie; Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, Conseil constitutionnel.
5. que les données d'identification sont conservées vingt ans après la date de l'élection à laquelle le candidat s'est présenté. Les données politiques liées aux candidatures et les données liées aux résultats du scrutin sont conservées deux ans après le scrutin pour les données collectées à l'occasion d'une procédure référendaire et vingt ans après la date de l'élection à laquelle ils se sont présentés pour les candidats. Au terme des délais mentionnés ci-dessus, les données de chaque traitement sont versées aux Archives nationales, dans les conditions prévues à l'article L. 211-2 du code du patrimoine. Les coordonnées du candidat sont détruites au plus tard au terme de mandat.
6. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 (adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique), sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr);
7. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

Chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par (indication des nom et prénom(s) du candidat tête de liste). »

DATE : 2 4 0 1 2 0 2 6

SIGNATURE :

La présente signature marque mon
consentement à me porter candidat à
l'élection municipale sur la liste menée par
Monsieur LIOT Gérard.

(5) Pour les élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants, les communes de la métropole de Lyon, les communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie-Française, cette coche ne sera pas renseignée.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En date du **24 janvier 2026**,

Emeline FEUILLADE,
née le **05 novembre 1993**

Numéro national d'électeur **129052332**
(à fournir pour donner ou recevoir une **procuration**)

est inscrite sur la liste électorale de la commune d'
Aussac-Vadalle (16)

et vote au bureau n°**0001**

Mairie - Salle du Conseil

**61 Rue DE LA REPUBLIQUE VADALLE à AUSSAC-VADALLE
(16560)**

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES**

(Code électoral, articles L. 252, L. 255-2, L. 263 à L. 267, L. 428, L. 429 et L. 431 à L. 433)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives *(voir notice explicative en page 3)*

Élection dans la commune de : AUSSAC-VADALLE

Département ou Collectivité : CHARENTE

☒ 1^{er} tour ☐ 2^d tour

Titre de la liste : ENSEMBLE POUR NOTRE COMMUNE

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom de naissance : PASQUEREAU

Prénom(s) : LAURENT BERNARD PAUL GUY

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽¹⁾ : PASQUEREAU

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote⁽²⁾ : LAURENT

Sexe: Masculin ☒ Féminin ☐

Né(e) le : 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 9 | 7 | 0 | à (commune) : LA ROCHEFOUCAULD

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : 16 ou Pays :

Nationalité : FRANCAISE

2. SITUATION

Profession⁽³⁾ : CHEF DE CUISINE

Catégorie socio-professionnelle : 5 | 2 |

Êtes-vous actuellement conseiller municipal ? oui ☐ non ☒

Étiquette politique déclarée du candidat⁽⁴⁾ :

☒ Je déclare sur l'honneur ne pas être en situation d'inéligibilité au regard des situations prévues par la loi : peine d'inéligibilité prononcée par le juge pénal; inéligibilité prononcée par le juge administratif ou le Conseil constitutionnel; inéligibilité liée aux fonctions exercées; existence d'une mesure de tutelle ou de curatelle.

☒ Je déclare avoir pris connaissance qu'en application de l'article L. 88-1 du code électoral toute personne qui aura sciemment fait acte de candidature sous de faux noms ou de fausses qualités ou aura sciemment dissimulé une incapacité prévue par la loi est susceptible d'être punie d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 €.

3. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse (numéro et voie) : 11 RUE DE FRAICHE BISE

Complément d'adresse :

Code postal : 1 | 6 | 5 | 6 | 0 | Commune : AUSSAC-VADALLE

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : 0 | 6 | 0 | 7 | 6 | 6 | 1 | 0 | 7 |

Courriel (recommandé) : pasquereaulaurent@gmail.com

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».

4. CONSENTEMENT APPOSÉ PAR CHAQUE CANDIDAT

Déclare vouloir déposer ma candidature aux élections municipales ☒ communautaires⁽⁵⁾ ☐
de la commune dont le nom figure en tête de la présente déclaration.

Ma position dans cette/ces liste(s) figure sur le(s) document(s) joint(s) par le candidat tête de liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.

Confie à LIOT Gérard, en tant que candidat tête de liste, le soin de faire toutes les déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. que les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés de données, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ces traitements ont les finalités suivantes : la gestion des candidatures, la centralisation et la publication des résultats d'un scrutin, le suivi des mandats et fonctions exercés en vue de l'information du Parlement, du Gouvernement, des représentants de l'État et des citoyens, l'application de la législation sur l'interdiction des candidatures multiples, le cumul des mandats, le financement de la vie politique, l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions, la présentation des candidatures à l'élection présidentielle, et l'honorariat des élus locaux, ainsi que l'habilitation des partis et groupements politiques à participer à une campagne, notamment à une campagne audiovisuelle, et le suivi des titulaires successifs des mandats électoraux et des fonctions exécutives locales en vue de l'information des pouvoirs publics et des citoyens.
2. que ce traitement est mis en œuvre par la direction des missions de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES) et a pour base de licéité l'exercice d'une mission d'intérêt public (article 6 e) du RGPD).
3. que sont collectées les catégories de données suivantes : nom, prénoms, sexe, nationalité, date et lieu de naissance; adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique; le cas échéant, sigle, acronyme et titre de la liste sur laquelle ces personnes sont candidates ou ont été élues ainsi que leur rang de présentation; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par le ou les candidats lors du dépôt de candidature et, le cas échéant, par le ou les remplaçants; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par la liste ou le binôme des candidats lors du dépôt de candidature; nuance politique attribuée au candidat par l'administration; nuance politique attribuée à la liste ou au binôme de candidats par l'administration; profession du candidat; nombre de suffrages obtenus; mandats électoraux et fonctions électives actuellement ou anciennement détenus; fonctions gouvernementales actuellement ou anciennement détenues; distinctions honorifiques.
4. que ces données ne sont accessibles qu'aux personnes suivantes : services du ministère de l'intérieur en administration centrale chargés de l'organisation des élections, représentants de l'État dans les départements de métropole et d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie; Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, Conseil constitutionnel.
5. que les données d'identification sont conservées vingt ans après la date de l'élection à laquelle le candidat s'est présenté. Les données politiques liées aux candidatures et les données liées aux résultats du scrutin sont conservées deux ans après le scrutin pour les données collectées à l'occasion d'une procédure référendaire et vingt ans après la date de l'élection à laquelle ils se sont présentés pour les candidats. Au terme des délais mentionnés ci-dessus, les données de chaque traitement sont versées aux Archives nationales, dans les conditions prévues à l'article L. 211-2 du code du patrimoine. Les coordonnées du candidat sont détruites au plus tard au terme de mandat.
6. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 (adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique), sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr);
7. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

Chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « **La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par (indication des nom et prénom(s) du candidat tête de liste).** »

DATE : 2 | 2 | 0 | 1 | 2 | 0 | 2 | 6 |

SIGNATURE :

La présente signature marque mon
consentement à me porter candidat à
l'élection municipale sur la liste menée
par LIOT Gérard

(5) Pour les élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants, les communes de la métropole de Lyon, les communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie-Française, cette coche ne sera pas renseignée.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En date du **22 janvier 2026**,

Laurent, Bernard, Paul, Guy PASQUEREAU,
né le **22 novembre 1970**

Numéro national d'électeur **516962469**
(à fournir pour donner ou recevoir une **procuration**)

est inscrit sur la liste électorale de la commune d'
Aussac-Vadalle (16)

et vote au bureau n°**0001**

Mairie - Salle du Conseil

**61 Rue DE LA REPUBLIQUE VADALLE à AUSSAC-VADALLE
(16560)**

DÉCLARATION DE CANDIDATURE
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

(Code électoral, articles L. 252, L. 255-2, L. 263 à L. 267, L. 428, L. 429 et L. 431 à L. 433)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative en page 3)

Élection dans la commune de : Aussac-Vadalle

Département ou Collectivité : Charente (16)

☒ 1^{er} tour ☐ 2^d tour

Titre de la liste : Ensemble pour notre commune

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom de naissance : CHAMBRE

Prénom(s) : Gwenaëlle

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽¹⁾ : CHAMBRE

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote⁽²⁾ : Gwenaëlle

Sexe: Masculin Féminin ☒

Né(e) le : 14/02/1982 à (commune) : Angoulême

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : 16 ou Pays :

Nationalité : Française

2. SITUATION

Profession⁽³⁾ : Assistante de Direction en Hôtellerie

Catégorie socio-professionnelle : 48

Êtes-vous actuellement conseiller municipal? oui non ☒

Étiquette politique déclarée du candidat⁽⁴⁾ : Sans étiquette

☒ Je déclare sur l'honneur ne pas être en situation d'inéligibilité au regard des situations prévues par la loi : peine d'inéligibilité prononcée par le juge pénal; inéligibilité prononcée par le juge administratif ou le Conseil constitutionnel; inéligibilité liée aux fonctions exercées; existence d'une mesure de tutelle ou de curatelle.

☒ Je déclare avoir pris connaissance qu'en application de l'article L. 88-1 du code électoral toute personne qui aura sciemment fait acte de candidature sous de faux noms ou de fausses qualités ou aura sciemment dissimulé une incapacité prévue par la loi est susceptible d'être punie d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 €.

3. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse (numéro et voie) : 54 rue de la République

Complément d'adresse :

Code postal : 16560 Commune : AUSSAC-VADALLE

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : 0620424280

Courriel (recommandé) : gwen.mat94@gmail.com

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».

4. CONSENTEMENT APPOSÉ PAR CHAQUE CANDIDAT

Déclare vouloir déposer ma candidature aux élections municipales ☒ communautaires⁽⁵⁾ ☐
de la commune dont le nom figure en tête de la présente déclaration.

Ma position dans cette/ces liste(s) figure sur le(s) document(s) joint(s) par le candidat tête de liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.

Confie à Mr Gérard LIOT, en tant que candidat tête de liste, le soin de faire toutes les déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. que les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés de données, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ces traitements ont les finalités suivantes : la gestion des candidatures, la centralisation et la publication des résultats d'un scrutin, le suivi des mandats et fonctions exercés en vue de l'information du Parlement, du Gouvernement, des représentants de l'État et des citoyens, l'application de la législation sur l'interdiction des candidatures multiples, le cumul des mandats, le financement de la vie politique, l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions, la présentation des candidatures à l'élection présidentielle, et l'honorariat des élus locaux, ainsi que l'habilitation des partis et groupements politiques à participer à une campagne, notamment à une campagne audiovisuelle, et le suivi des titulaires successifs des mandats électoraux et des fonctions exécutives locales en vue de l'information des pouvoirs publics et des citoyens.
2. que ce traitement est mis en œuvre par la direction des missions de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES) et a pour base de licéité l'exercice d'une mission d'intérêt public (article 6 e) du RGPD).
3. que sont collectées les catégories de données suivantes : nom, prénoms, sexe, nationalité, date et lieu de naissance ; adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique ; le cas échéant, sigle, acronyme et titre de la liste sur laquelle ces personnes sont candidates ou ont été élues ainsi que leur rang de présentation ; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par le ou les candidats lors du dépôt de candidature et, le cas échéant, par le ou les remplaçants ; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par la liste ou le binôme des candidats lors du dépôt de candidature ; nuance politique attribuée au candidat par l'administration ; nuance politique attribuée à la liste ou au binôme de candidats par l'administration ; profession du candidat ; nombre de suffrages obtenus ; mandats électoraux et fonctions électives actuellement ou anciennement détenus ; fonctions gouvernementales actuellement ou anciennement détenues ; distinctions honorifiques.
4. que ces données ne sont accessibles qu'aux personnes suivantes : services du ministère de l'intérieur en administration centrale chargés de l'organisation des élections, représentants de l'État dans les départements de métropole et d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie ; Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, Conseil constitutionnel.
5. que les données d'identification sont conservées vingt ans après la date de l'élection à laquelle le candidat s'est présenté. Les données politiques liées aux candidatures et les données liées aux résultats du scrutin sont conservées deux ans après le scrutin pour les données collectées à l'occasion d'une procédure référendaire et vingt ans après la date de l'élection à laquelle ils se sont présentés pour les candidats. Au terme des délais mentionnés ci-dessus, les données de chaque traitement sont versées aux Archives nationales, dans les conditions prévues à l'article L. 211-2 du code du patrimoine. Les coordonnées du candidat sont détruites au plus tard au terme de mandat.
6. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 (adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique), sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr) ;
7. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

Chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « **La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par (indication des nom et prénom(s) du candidat tête de liste).** »

DATE : 2 | 1 | 0 | 1 | 2 | 0 | 2 | 6 |

SIGNATURE :

*La présente signature
marque mon consentement à
me porter candidat à
l'élection municipale sur la liste
menée par Mr Gérard LIOT.*

(5) Pour les élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants, les communes de la métropole de Lyon, les communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie-Française, cette coche ne sera pas renseignée.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En date du **20 janvier 2026**,

Gwenaëlle CHAMBRE,
née le **14 février 1982**

Numéro national d'électeur **3230400**
(à fournir pour donner ou recevoir une **procuration**)

est inscrite sur la liste électorale de la commune d'
Aussac-Vadalle (16)

et vote au bureau n°**0001**

Mairie - Salle du Conseil

**61 Rue DE LA REPUBLIQUE VADALLE à AUSSAC-VADALLE
(16560)**

Édité le 20 janvier 2026 sur **Service Public**, le site officiel de
l'administration française

Édité le 20 janvier 2026 sur **service-public.fr**, le site officiel de
l'administration française

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES**

(Code électoral, articles L. 252, L. 255-2, L. 263 à L. 267, L. 428, L. 429 et L. 431 à L. 433)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives *(voir notice explicative en page 3)*

Élection dans la commune de : Aussac-Vadalle

Département ou Collectivité : Charente

☒ 1^{er} tour ☐ 2^d tour

Titre de la liste : Ensemble pour notre Commune

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom de naissance : SOENEN

Prénom(s) : Vincent

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽¹⁾ : SOENEN

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote⁽²⁾ : Vincent

Sexe: Masculin ☒ Féminin

Né(e) le : 2 | 4 | 0 | 7 | 1 | 9 | 6 | 8 à (commune) : Tourcoing

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : 59 ou Pays : _____

Nationalité : Française

2. SITUATION

Profession⁽³⁾ : Responsable d'exploitation en marquage publicitaire

Catégorie socio-professionnelle : 4 | 7

Êtes-vous actuellement conseiller municipal? oui non ☒

Étiquette politique déclarée du candidat⁽⁴⁾ : _____

☒ Je déclare sur l'honneur ne pas être en situation d'inéligibilité au regard des situations prévues par la loi : peine d'inéligibilité prononcée par le juge pénal; inéligibilité prononcée par le juge administratif ou le Conseil constitutionnel; inéligibilité liée aux fonctions exercées; existence d'une mesure de tutelle ou de curatelle.

☒ Je déclare avoir pris connaissance qu'en application de l'article L. 88-1 du code électoral toute personne qui aura sciemment fait acte de candidature sous de faux noms ou de fausses qualités ou aura sciemment dissimulé une incapacité prévue par la loi est susceptible d'être punie d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 €.

3. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse (numéro et voie) : 5, rue du PERAT

Complément d'adresse : _____

Code postal : 1 | 6 | 5 | 6 | 0 Commune : Aussac-Vadalle

Pays (si hors France) : _____

Téléphone (recommandé) : 0 | 7 | 8 | 8 | 2 | 5 | 1 | 9 | 9 | 0

Courriel (recommandé) : vincentsoe16@gmail.com

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».

4. CONSENTEMENT APPOSÉ PAR CHAQUE CANDIDAT

Déclare vouloir déposer ma candidature aux élections municipales ☒ communautaires⁽⁵⁾ ☒
de la commune dont le nom figure en tête de la présente déclaration.

Ma position dans cette/ces liste(s) figure sur le(s) document(s) joint(s) par le candidat tête de liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.

Confie à Mr Gérard LIOT, en tant que candidat tête de liste, le soin de faire toutes les déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. que les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés de données, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ces traitements ont les finalités suivantes : la gestion des candidatures, la centralisation et la publication des résultats d'un scrutin, le suivi des mandats et fonctions exercés en vue de l'information du Parlement, du Gouvernement, des représentants de l'État et des citoyens, l'application de la législation sur l'interdiction des candidatures multiples, le cumul des mandats, le financement de la vie politique, l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions, la présentation des candidatures à l'élection présidentielle, et l'honorariat des élus locaux, ainsi que l'habilitation des partis et groupements politiques à participer à une campagne, notamment à une campagne audiovisuelle, et le suivi des titulaires successifs des mandats électoraux et des fonctions exécutives locales en vue de l'information des pouvoirs publics et des citoyens.
2. que ce traitement est mis en œuvre par la direction des missions de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES) et a pour base de licéité l'exercice d'une mission d'intérêt public (article 6 e) du RGPD).
3. que sont collectées les catégories de données suivantes : nom, prénoms, sexe, nationalité, date et lieu de naissance; adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique; le cas échéant, sigle, acronyme et titre de la liste sur laquelle ces personnes sont candidates ou ont été élues ainsi que leur rang de présentation; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par le ou les candidats lors du dépôt de candidature et, le cas échéant, par le ou les remplaçants; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par la liste ou le binôme des candidats lors du dépôt de candidature; nuance politique attribuée au candidat par l'administration; nuance politique attribuée à la liste ou au binôme de candidats par l'administration; profession du candidat; nombre de suffrages obtenus; mandats électoraux et fonctions électives actuellement ou anciennement détenus; fonctions gouvernementales actuellement ou anciennement détenues; distinctions honorifiques.
4. que ces données ne sont accessibles qu'aux personnes suivantes : services du ministère de l'intérieur en administration centrale chargés de l'organisation des élections, représentants de l'État dans les départements de métropole et d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie; Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, Conseil constitutionnel.
5. que les données d'identification sont conservées vingt ans après la date de l'élection à laquelle le candidat s'est présenté. Les données politiques liées aux candidatures et les données liées aux résultats du scrutin sont conservées deux ans après le scrutin pour les données collectées à l'occasion d'une procédure référendaire et vingt ans après la date de l'élection à laquelle ils se sont présentés pour les candidats. Au terme des délais mentionnés ci-dessus, les données de chaque traitement sont versées aux Archives nationales, dans les conditions prévues à l'article L. 211-2 du code du patrimoine. Les coordonnées du candidat sont détruites au plus tard au terme de mandat.
6. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 (adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique), sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr);
7. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

Chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « **La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par (indication des nom et prénom(s) du candidat tête de liste).** »

DATE : 2 | 2 | 0 | 1 | 2 | 0 | 2 | 6 |

SIGNATURE :

La présente signature marque mon
consentement à me porter candidat
à l'élection municipale sur la liste
menée par Mr Gérard LIOT

(5) Pour les élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants, les communes de la métropole de Lyon, les communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie-Française, cette coche ne sera pas renseignée.

ATTESTATION D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En date du **22 janvier 2026**,

Vincent, Pierre SOENEN,
né le **24 juillet 1968**

Numéro national d'électeur **43944661**
(à fournir pour donner ou recevoir une **procuration**)

est inscrit sur la liste électorale de la commune d'
Aussac-Vadalle (16)

et vote au bureau n°**0001**
Mairie - Salle du Conseil
61 Rue DE LA REPUBLIQUE VADALLE à AUSSAC-VADALLE
(16560)

DÉCLARATION DE CANDIDATURE
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

(Code électoral, articles L. 252, L. 255-2, L. 263 à L. 267, L. 428, L. 429 et L. 431 à L. 433)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative en page 3)

Élection dans la commune de : AUSSAC-VADALLE

Département ou Collectivité : CHARENTE

☒ 1^{er} tour ☐ 2^d tour

Titre de la liste : ENSEMBLE POUR NOTRE COMMUNE

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom de naissance : RAHARINESY

Prénom(s) : JOELLE SOAFARA

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽¹⁾ : RAHARINESY

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote⁽²⁾ : JOELLE

Sexe: Masculin Féminin ☒

Né(e) le : 0 6 0 9 1 9 7 1 à (commune) : SOAVINANDRIANA

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : ou Pays : MADAGASCAR

Nationalité : FRANCAISE

2. SITUATION

Profession⁽³⁾ : RESPONSABLE RH

Catégorie socio-professionnelle : 3 7

Êtes-vous actuellement conseiller municipal? oui non ☒

Étiquette politique déclarée du candidat⁽⁴⁾ : SANS ETIQUETTE

☒ Je déclare sur l'honneur ne pas être en situation d'inéligibilité au regard des situations prévues par la loi : peine d'inéligibilité prononcée par le juge pénal; inéligibilité prononcée par le juge administratif ou le Conseil constitutionnel; inéligibilité liée aux fonctions exercées; existence d'une mesure de tutelle ou de curatelle.

☒ Je déclare avoir pris connaissance qu'en application de l'article L. 88-1 du code électoral toute personne qui aura sciemment fait acte de candidature sous de faux noms ou de fausses qualités ou aura sciemment dissimulé une incapacité prévue par la loi est susceptible d'être punie d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 €.

3. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse (numéro et voie) : 47 RUE DE LA REPUBLIQUE

Complément d'adresse :

Code postal : 1 6 5 6 0 Commune : AUSSAC-VADALLE

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : 0 6 2 1 7 1 1 6 2 1

Courriel (recommandé) : JOESRAHAR@GMAIL.COM

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».

4. CONSENTEMENT APOSÉ PAR CHAQUE CANDIDAT

Déclare vouloir déposer ma candidature aux élections municipales ☒ communautaires⁽⁵⁾ ☐
de la commune dont le nom figure en tête de la présente déclaration.

Ma position dans cette/ces liste(s) figure sur le(s) document(s) joint(s) par le candidat tête de liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.

Confie à GERARD LIOT, en tant que candidat tête de liste, le soin de faire toutes les déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. que les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés de données, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ces traitements ont les finalités suivantes : la gestion des candidatures, la centralisation et la publication des résultats d'un scrutin, le suivi des mandats et fonctions exercés en vue de l'information du Parlement, du Gouvernement, des représentants de l'État et des citoyens, l'application de la législation sur l'interdiction des candidatures multiples, le cumul des mandats, le financement de la vie politique, l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions, la présentation des candidatures à l'élection présidentielle, et l'honorariat des élus locaux, ainsi que l'habilitation des partis et groupements politiques à participer à une campagne, notamment à une campagne audiovisuelle, et le suivi des titulaires successifs des mandats électoraux et des fonctions exécutives locales en vue de l'information des pouvoirs publics et des citoyens.
2. que ce traitement est mis en œuvre par la direction des missions de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES) et a pour base de licéité l'exercice d'une mission d'intérêt public (article 6 e) du RGPD).
3. que sont collectées les catégories de données suivantes : nom, prénoms, sexe, nationalité, date et lieu de naissance ; adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique ; le cas échéant, sigle, acronyme et titre de la liste sur laquelle ces personnes sont candidates ou ont été élues ainsi que leur rang de présentation ; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par le ou les candidats lors du dépôt de candidature et, le cas échéant, par le ou les remplaçants ; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par la liste ou le binôme des candidats lors du dépôt de candidature ; nuance politique attribuée au candidat par l'administration ; nuance politique attribuée à la liste ou au binôme de candidats par l'administration ; profession du candidat ; nombre de suffrages obtenus ; mandats électoraux et fonctions électives actuellement ou anciennement détenus ; fonctions gouvernementales actuellement ou anciennement détenues ; distinctions honorifiques.
4. que ces données ne sont accessibles qu'aux personnes suivantes : services du ministère de l'intérieur en administration centrale chargés de l'organisation des élections, représentants de l'État dans les départements de métropole et d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie ; Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, Conseil constitutionnel.
5. que les données d'identification sont conservées vingt ans après la date de l'élection à laquelle le candidat s'est présenté. Les données politiques liées aux candidatures et les données liées aux résultats du scrutin sont conservées deux ans après le scrutin pour les données collectées à l'occasion d'une procédure référendaire et vingt ans après la date de l'élection à laquelle ils se sont présentés pour les candidats. Au terme des délais mentionnés ci-dessus, les données de chaque traitement sont versées aux Archives nationales, dans les conditions prévues à l'article L. 211-2 du code du patrimoine. Les coordonnées du candidat sont détruites au plus tard au terme de mandat.
6. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 (adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique), sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr) ;
7. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

Chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « **La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par (indication des nom et prénom(s) du candidat tête de liste).** »

DATE : 2 | 1 | 0 | 1 | 2 | 0 | 2 | 6 |

SIGNATURE :

*La présente signature marque
mon consentement à me porter
candidat à l'élection municipale sur
la liste menée par LIOT GERARD.*

(5) Pour les élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants, les communes de la métropole de Lyon, les communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie-Française, cette coche ne sera pas renseignée.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En date du **21 janvier 2026**,

Joëlle, Soafara RAHARINESY,
née le **06 septembre 1971**

Numéro national d'électeur **774440768**
(à fournir pour donner ou recevoir une **procuration**)

est inscrite sur la liste électorale de la commune d'
Aussac-Vadalle (16)

et vote au bureau n°**0001**

Mairie - Salle du Conseil

**61 Rue DE LA REPUBLIQUE VADALLE à AUSSAC-VADALLE
(16560)**

DÉCLARATION DE CANDIDATURE
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

(Code électoral, articles L. 252, L. 255-2, L. 263 à L. 267, L. 428, L. 429 et L. 431 à L. 433)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative en page 3)

Élection dans la commune de : Aussac-Vadalle

Département ou Collectivité : Charente

☒ 1^{er} tour ☐ 2^d tour

Titre de la liste : Ensemble pour notre Commune

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom de naissance : FONDRAT

Prénom(s) : Yohann

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽¹⁾ : FONDRAT

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote⁽²⁾ : Yohann

Sexe: Masculin ☒ Féminin

Né(e) le : 1 | 8 | 0 | 7 | 1 | 9 | 7 | 5 à (commune) : SOY AUX

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : Charente ou Pays :

Nationalité : Française

2. SITUATION

Profession⁽³⁾ : Conseiller Funéraire

Catégorie socio-professionnelle : 4 | 8

Êtes-vous actuellement conseiller municipal? oui non ☒

Étiquette politique déclarée du candidat⁽⁴⁾ :

☒ Je déclare sur l'honneur ne pas être en situation d'inéligibilité au regard des situations prévues par la loi : peine d'inéligibilité prononcée par le juge pénal; inéligibilité prononcée par le juge administratif ou le Conseil constitutionnel; inéligibilité liée aux fonctions exercées; existence d'une mesure de tutelle ou de curatelle.

☒ Je déclare avoir pris connaissance qu'en application de l'article L. 88-1 du code électoral toute personne qui aura sciemment fait acte de candidature sous de faux noms ou de fausses qualités ou aura sciemment dissimulé une incapacité prévue par la loi est susceptible d'être punie d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 €.

3. COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse (numéro et voie) : 6, rue de la Charmille

Complément d'adresse : Aussac

Code postal : 1 | 6 | 5 | 6 | 0 Commune : Aussac-Vadalle

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : 0 | 6 | 1 | 1 | 2 | 8 | 7 | 3 | 8 | 0

Courriel (recommandé) : yovalove.f@gmail.com

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Cette mention n'est pas obligatoire. Le candidat peut indiquer la mention « sans étiquette ». S'il laisse la rubrique vide, le candidat sera considéré comme « sans étiquette ».

4. CONSENTEMENT APOSÉ PAR CHAQUE CANDIDAT

Déclare vouloir déposer ma candidature aux élections municipales ☒ communautaires⁽⁵⁾ ☐
de la commune dont le nom figure en tête de la présente déclaration.

Ma position dans cette/ces liste(s) figure sur le(s) document(s) joint(s) par le candidat tête de liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste.

Confie à LIOT Gérard, en tant que candidat tête de liste, le soin de faire toutes les déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

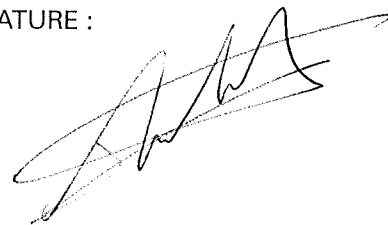
Je reconnais avoir été informé(e) :

1. que les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés de données, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ces traitements ont les finalités suivantes : la gestion des candidatures, la centralisation et la publication des résultats d'un scrutin, le suivi des mandats et fonctions exercés en vue de l'information du Parlement, du Gouvernement, des représentants de l'Etat et des citoyens, l'application de la législation sur l'interdiction des candidatures multiples, le cumul des mandats, le financement de la vie politique, l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions, la présentation des candidatures à l'élection présidentielle, et l'honorariat des élus locaux, ainsi que l'habilitation des partis et groupements politiques à participer à une campagne, notamment à une campagne audiovisuelle, et le suivi des titulaires successifs des mandats électoraux et des fonctions exécutives locales en vue de l'information des pouvoirs publics et des citoyens.
2. que ce traitement est mis en œuvre par la direction des missions de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES) et a pour base de licéité l'exercice d'une mission d'intérêt public (article 6 e) du RGPD).
3. que sont collectées les catégories de données suivantes : nom, prénoms, sexe, nationalité, date et lieu de naissance ; adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique ; le cas échéant, sigle, acronyme et titre de la liste sur laquelle ces personnes sont candidates ou ont été élues ainsi que leur rang de présentation ; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par le ou les candidats lors du dépôt de candidature et, le cas échéant, par le ou les remplaçants ; étiquette politique lorsqu'elle a été déclarée par la liste ou le binôme des candidats lors du dépôt de candidature ; nuance politique attribuée au candidat par l'administration ; nuance politique attribuée à la liste ou au binôme de candidats par l'administration ; profession du candidat ; nombre de suffrages obtenus ; mandats électoraux et fonctions électives actuellement ou anciennement détenus ; fonctions gouvernementales actuellement ou anciennement détenues ; distinctions honorifiques.
4. que ces données ne sont accessibles qu'aux personnes suivantes : services du ministère de l'intérieur en administration centrale chargés de l'organisation des élections, représentants de l'Etat dans les départements de métropole et d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie ; Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, Conseil constitutionnel.
5. que les données d'identification sont conservées vingt ans après la date de l'élection à laquelle le candidat s'est présenté. Les données politiques liées aux candidatures et les données liées aux résultats du scrutin sont conservées deux ans après le scrutin pour les données collectées à l'occasion d'une procédure référendaire et vingt ans après la date de l'élection à laquelle ils se sont présentés pour les candidats. Au terme des délais mentionnés ci-dessus, les données de chaque traitement sont versées aux Archives nationales, dans les conditions prévues à l'article L. 211-2 du code du patrimoine. Les coordonnées du candidat sont détruites au plus tard au terme de mandat.
6. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du 1 de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 (adresses, coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie électronique), sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr) ;
7. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

Chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « **La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par (indication des nom et prénom(s) du candidat tête de liste).** »

DATE : 2 | 9 | 0 | 1 | 2 | 0 | 2 | 6 |

SIGNATURE :



La présente signature marque mon consentement à me porter candidat
à l'élection municipale sur la liste menée par Gérard Liot

(5) Pour les élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants, les communes de la métropole de Lyon, les communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie-Française, cette coche ne sera pas renseignée.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En date du **29 janvier 2026**,

Yohann, Claude FONDRAT,
né le **18 juillet 1975**

Numéro national d'électeur **102901128**
(à fournir pour donner ou recevoir une **procuration**)

est inscrit sur la liste électorale de la commune d'
Aussac-Vadalle (16)

et vote au bureau n°**0001**

Mairie - Salle du Conseil

**61 Rue DE LA REPUBLIQUE VADALLE à AUSSAC-VADALLE
(16560)**

